

Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Commune de NEUVILLETTE 80600

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 09
Votes pour : 08 contre : 0
Date de la convocation : 02/04/2024

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de NEUVILLETTE se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 121-10, 121-11, 163-5, 163-6, 163-7 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents : DOAL José, PÉCOURT Florent, NIQUET Johan, DELOMEZ François, DEVILLERS Claudine, DUPENT Julien, LEVECQUE Daniel, DELPOUVE Sandra, ROGER Sophie.
Étaient absents : CADIERGUES Maud, BRÉELLE Christophe

La séance a été ouverte sous la présidence de monsieur DOAL José, Maire.
Monsieur PÉCOURT Florent est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte administratif 2023 (2024-06)

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Locales prescrivant l'obligation de retrait du Maire lors du vote du compte administratif. Monsieur le Maire sort de la salle, monsieur NIQUET Johan se voit confier la présidence de la séance.

Monsieur Niquet présente de compte administratif de la commune dont les résultats de clôture sont les suivants :

- Fonctionnement :317 470,89 €
- Investissement : - 85 708,31 €

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 08 voix pour, adopte le compte administratif de la commune de Neuville de l'année 2023 annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire,

